



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Tél. : 27 20 30 90 20  
Fax : 27 20 21 35 87  
E-mail : [info@tresor.gouv.ci](mailto:info@tresor.gouv.ci)  
Adresse : BP V 98 ABIDJAN

Le Directeur Général

Abidjan, le 13 AVR 2026

N° 02493 /MEFB/DGTCP/DSDI/SDAJ/KKP

## NOTE DE SERVICE

Destinataires : Postes Comptables assignataires de régies de recettes et de régies d'avances

V/Réf. :

Objet : Apurement du portefeuille des régies

Nombre de pièces jointes : 01

Dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement des régies rattachées aux postes comptables du Trésor Public, et en vue d'une meilleure centralisation des données relatives aux régies, j'ai instruit la Direction de la Stratégie et du Développement Institutionnel (DSDI) à l'effet d'apurer, en liaison avec les comptables assignataires, le portefeuille des régies.

Cette opération devrait permettre d'identifier les besoins de révision des arrêtés de création des régies ou l'opportunité de procéder à leur clôture.

Aussi, je vous invite à transmettre à la DSDI la liste des régies de recettes et/ou des régies d'avances rattachées à vos postes respectifs, au plus tard le jeudi 30 avril 2026, exclusivement par voie électronique à l'adresse [dsm@tresor.gouv.ci](mailto:dsm@tresor.gouv.ci), et selon le canevas ci-joint au format Word afin de faciliter le traitement des données.

J'attache du prix à la diligente exécution de la présente.

**LARGE DIFFUSION**



*Beugre Koffiamos*  
Pour le Directeur Général du Trésor  
et de la comptabilité Publique  
et par Délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
BEUGRE KOFFIAMOS



**APUREMENT DU PORTEFEUILLE DES REGIES**

Identification du Poste Comptable Assignataire : .....

N°	Intitulé de la régie	Références de l'acte de création	Besoin de révision (oui/non + justification)	Nécessité de clôture (oui/non + justification)
1				
2				
3				
...				

**NB** : Pour une coordination efficace de la collecte des données, les indications ci-après devront être observées :

- la Paierie Générale du Secteur Parapublic devra centraliser et transmettre les informations des Agences Comptables auprès des EPN ou EPH ;
- la Paierie Générale de la Dette Publique devra centraliser et transmettre les informations des Agences Comptables auprès des Projets ;
- les Trésoriers Généraux, Chefs de Circonscriptions Financières, devront centraliser et transmettre les informations de leurs Postes Comptables rattachés.